

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-088

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 4 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux :
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant (sans voix délibérative) :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST, Monique NOLOT, Jacky METAY, Jean-Pierre CESBRON, Jacques CHAUVEAU, Maryse CHARRIER

Céline PIGNON a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mardi 19 juin 2018

TOURISME

Avenant à la convention avec l'Association Tourisme Animation en Airvaudais

Vu la convention approuvée par délibération communautaire n° D2016-114 du 9 novembre 2016

Vu le projet d'avenant entre la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet et les associations Tourisme Animation en Airvaudais et Syndicat d'initiative du Val du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au présent avenant

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018088-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Avenant à la convention

entre

la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet

L'association Tourisme Animation en Airvaudais

Syndicat d'initiative du Val du Thouet

Vu la convention approuvée par délibération communautaire n° D2016-114 du 9 novembre 2016

Considérant l'exercice de la compétence Tourisme par la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à la suite à la dissolution de Tourisme en Gâtine

Considérant l'intégration du personnel de Tourisme Animation en Airvaudais à la Communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet

Article 1 : l'article 1 §a est modifié comme suit :

- a. De versement d'une subvention au soutien de manifestations organisées par l'association Tourisme Animation en Airvaudais dont le montant sera révisé chaque année par délibération du conseil communautaire à partir de l'année 2019. Pour l'année 2018, la subvention annuelle est ramenée à 12 500 €

Article 2 : Les articles 2-1 et 2-2 sont modifiés comme suit :

Article 2.1 La communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet intègre l'animation, les missions d'accueil, d'information et d'animation touristique de son territoire, en lien avec Tourisme Animation en Airvaudais et le Syndicat d'Initiative du Val de Thouet, ainsi que le PETR du Pays de Gâtine.

Article 2.2 : Abrogé

Article 3 : Cet avenant est transitoire dans l'attente de la définition de l'organisation touristique du territoire pour 2019 entre la communauté de communes et les associations T2A et SIVT.

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018088-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48